

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**21 DECEMBRE 2017**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Autorisation  
d'engagement de  
dépenses au compte 6232  
Fêtes et Cérémonies**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2017  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 22 décembre 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille  
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,  
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur  
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,  
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur  
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,  
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame  
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame  
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur  
COUTANT, Madame CERIGHELLI\*, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,  
Monsieur ROUXEL

\*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Madame MEUNIER à Madame ADAM  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20171221-17-I-24-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2017  
Date de réception préfecture : 22/12/2017

**N° DE DOSSIER** : 17 I 24

**OBJET** : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

A la demande du Comptable Public de la Ville et conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies".

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, des prestations de services, des objets et des denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies et animation municipales, (tels que par exemple les journées du patrimoine, le marché européen, le marché aux fleurs, les commémorations nationales,...).
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements organisés en interne ou en externe, (par exemple lors de départ en retraite, lors des cérémonies des vœux du Maire, lors de manifestations culturelles et sportives, lors de concours littéraire,...).
- Les frais de participation, de transport, de restauration des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales, (manifestations organisées par le château de Saint-Germain-en-Laye, les abonnements pour les rencontres sportives organisées par le PSG,...).
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal de la Ville.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

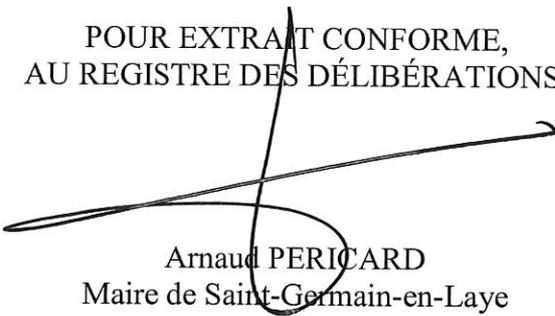
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

APPROUVE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye